

DOMINANTE CULTURE MUSICALE

Durée de 3 ou 4 ans

Accès sur examen

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) :
Diplôme d'études musicales (DEM)

CEPI dominante Culture musicale		heures		année	Validation	
04/03/04		total	hebdo	an	nbre	
Module principal		262,5				
UE I.1	Analyse sur partitions, auditive et commentaire d'écoute (après la sortie du cycle 2 d'analyse durée 1 à 2 ans)	99	1,5	49,5	2	Examen
UE I.2	Histoire de la musique expression écrite et orale	33	1	33	1	CC
UE I.3	Histoire du jazz	49,5	1,5	49,5	1	CC
UE I.4	Culture chorégraphique	15			0,5	CC
UE I.5	Etude des traités	33	1	33	1	CC
UE I.6	Esthétique	33	1	33	1	CC
Module associé d'écriture		296				
UE II.1	Ecriture (fin de cycle 2)	82	1,25	41,25	2	Examen
UE II.2	Orchestration/organologie	49,5	1,5	49,5	1	CC
UE II.3	Musique assistée par ordinateur (MAO)	16	1	16	0,5	CC
UE II.4	Formation musicale : lecture de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	148,5	1,5	49,5	3	Examen
		558,5				
Module complémentaire de pratique		148,5				
UE III.1	Pratique instrumentale ou vocale	33	0,5	16,5	2	CC
UE III.2	Pratique collective	66	2	66	1	CC
UE III.3	Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental/ou Electroacoustique	16,5	1	16,5	0,5	CC
UE III.4	Clavier complémentaire pour les non-pianistes ou basse continue pour les claviéristes (cours en	33	1	33	1	CC
1 Unité d'enseignement au choix		30				CC
Information sur les formations et les métiers de la musique comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique		20				CC
TOTAL		757	h			

Évaluation du module principal composition à l'image et multi-média :

À l'entrée en CEPI, l'élève se voit remettre un dossier informatique qu'il complètera tout au long de son parcours attestant de son travail et des objectifs réalisés. À la fin du cycle, ce dossier de contrôle continu est noté sur 5 par le conseil de classe auquel assiste l'élève.

L'UE principale du DEM comprend des épreuves notées sur 5 coefficient 2 et le dossier pédagogique noté sur 5 coefficient 1.

L'UE principale est obtenue à partir de 10/15.



Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen sans excuse, sera exclu du CRR.

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus (3 absences sans excuse entraînent la radiation définitive).



ANALYSE MUSICALE

CULTURE MUSICALE

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Agglomération
d'Annecy
Pays de Savoie

10 rue Jean-Jacques Rousseau - Annecy
Tél. : 04 50 33 87 18
crr@agglo-annecy.fr | <http://crr.agglo-annecy.fr>

ANALYSE MUSICALE

CULTURE MUSICALE

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les pré-inscriptions se font la dernière semaine du mois d'août et la première de septembre. Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet.

Tout désistement postérieur au 31 octobre de l'année scolaire en cours **engage le paiement intégral de l'année.**

Admission

Niveau minimum : Cycle II/4 en formation musicale.
L'élève est admis directement en Cycle II/1 d'analyse.

PUBLIC CONCERNÉ :

Les élèves des classes de CEPI ayant obtenu le BEM (fin Cycle II) et élèves souhaitant préparer un DEM de culture.

Possibilité de suivre les cours d'analyse musicale en auditeur.

LE CONTENU :

L'analyse est un outil indispensable à la compréhension d'une partition pour l'instrumentiste, elle est une source d'inspiration pour le compositeur et un élément de recherche pour les musicologues.

Le cours d'analyse musicale consiste à étudier les différentes composantes d'une œuvre pour en dégager l'originalité, l'équilibre entre éléments d'unité et de diversité et mettre en évidence la démarche du compositeur.

LES CYCLES :

Le cycle s'organise en fonction de la progression propre à chaque élève. C'est une période qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis. Il n'y a pas de Cycle I.

Cycle II/1 :

Horaires hebdomadaires : 1h30

Contenu du cycle :

- Commentaires d'écoute ;
- Notions de style et vocabulaire de base de l'analyse ;
- Analyse harmonique ;
- Initiation à la segmentation ;
- Études des petites formes.

Contenu de l'évaluation :

- une analyse en Cycle II/2 sur contrôle continu

Cycle II/2 :

Horaires hebdomadaires : 1h30

Contenu du cycle :

- Commentaires d'écoute (approfondissement)
- Repères historiques et notions d'histoire de l'art
- Analyse harmonique (approfondissement)
- Approche de la forme sonate 1^{er} mouvement et de la fugue
- Rapport texte / musique.

Contenu de l'évaluation :

Examen : oral avec mise en loge et/ou exposé
+ note de contrôle continu

Cycle III : duré (1an)

Horaires hebdomadaires : 1h30

Ce niveau sert de validation pour les unités d'enseignement des Cepi du département culture et création.

Contenu du cycle :

- Étude transversale et historique d'un genre, d'une forme, d'une technique ou d'un aspect particulier du fait musical (1^{ère} partie) ;
- Étude des langages de la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle (1^{ère} partie).

Contenu de l'évaluation :

- Écrit : analyse sur partitions.
- Oral : déchiffrage et/ou exposé avec mise en loge

avec 10/20

Obtention de l'UV avec mention B ou TB et contrôle continu pour les CEPI (composition, direction, écriture, FM)

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), préparant au DEM culture musicale :

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Horaires hebdomadaires : 3h (2 cours d'1h30)
voir tableau au verso

Contenu du cours d'analyse musicale :

- Étude transversale et historique d'un genre, d'une forme, d'une technique ou d'un aspect particulier du fait musical (2^{nde} partie)
- Étude des langages de la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle (2^{nde} partie)
- Approche des langages du 20^{ème} siècle à aujourd'hui

Contenu de l'évaluation :

- Obtention du module dominante culture musicale avec mention TB :
- Écrit : rédaction d'un mémoire oral et déchiffrage avec mise en loge
 - Présentation oral du mémoire et contrôle continu.